L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 OCTOBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance........$6
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS.—Directement—Pour St. Martinville, Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Débarcadère Provost, Bayou Bœuf, Baie de Berwick &c. et tous les ports intermédiaires sur la route. Le vapeur KIAMICHA, capitaine M. W. Irwin, reçoit maintenant son fret vis à vis la rue Bienville et partira mardi 6 courant à 4 heures P. M. Pour plus d'informations, s'adresser à bord, ou à
5 oct. JOHN HALL, 1 Front Levée.

POUR LA BALIZE.—Et toutes les habitations intermédiaires.—Le steamboat MUSIC, capt. T. Martin, reprendra ses voyages réguliers, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures précises du matin, il sera de retour en ville tous les mercredis soir. Les passagers sont priés d'être ponctuels à l'heure du départ. Pour fret ou passage, s'adresser à A. LAROSE & Co. 2 oct.

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA, capitaine St. Clair Thomasson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et débarquera les passagers sur tous les points de la côte.
Les familles qui désirent se faire débarquer sur la côte basse, peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thomasson. THEOD. SHUTE agent
21 sept. 41 Canal

Paquebot du Bayou Sara.—La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott ayant été entièrement réparée et arrangée dans un genre splendide, continuera ses voyages tous les dimanches et jeudis jusqu'à nouvel avis. Elle partira comme de coutume de Bayou Sarah tous les mardis et vendredis.
Pour fret, dont elle reçoit en ce moment une partie, ou passage, s'adresser à bord ou à
P. A. CHAMPOMIER, Agent,
14 sep. 46 1/2, Vieille Levée, près Conti.

Vapeur ST. LANDRY, capitaine B. Gilbert, en place de la BELLE CREOLE.
POUR LAFOURCHE, Plaquemines, Baton Rouge, Bayou Sara, et tous les ports intermédiaires. Le vapeur ST. LANDRY fera ses voyages deux fois par semaine, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et jeudis à dix heures A. M., et opérant son retour de Bayou Sara tous les mardis et vendredis à 11 heures A. M. [illegible]
[illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Bienville. [illegible] le fret tous les mercredis et samedis matin. 19 août.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER.
Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Covington, vendredi 22 courant, partant du Lac Pontchartrain, tous les jours, (les dimanches exceptés) après l'arrivée des chars de [illegible] et partant de Covington tous les matins, (excepté le dimanche), à six heures et demie A. M., arrivant au railroad, pour prendre les chars de midi. S'adresser à
J. F. BERCIER & Co. Agents,
21 nov. 54 Vieille Levée.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62 Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis. On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtimens allant prendre un chargement soit à haut ou au bas de la côte, et ce à un prix modéré, prompt et aux prix les plus modérés. Les armateurs et autres qui ont beaucoup de fret à faire [illegible] leurs magasins d'entrepôt ou de chalands trouveront leur intérêt de s'adresser au soussigné, qui se charge de faire transporter le long des navires soit en [illegible] et faire embarquer. Ils gagneront considérablement sur les frais de transport sur les drays.—Les marchandises mises à bord des bateaux du soussigné peuvent être assurées à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY,
11 mars No 62, Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, a été acheté expressément pour ces voyages et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus quittant la Nouvelle Orléans tous les mercredis après-midi, à 5 heures, Thibodeaux tous les samedis après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

POUR NEW-YORK—Ligne de paquebots de la Louisiane à New York—Le navire fin voilier OSWEGO complété en ce moment son chargement et partira très incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à
6 oct JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union. Le navire paquebot fin voilier UNION capitaine Johnson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face de la halle aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
25 sept encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Partant cette semaine—Le beau navire WABASH, capitaine William Hathaway, ayant presque tout son chargement engagé et à bord partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 200 balles coton ou leur encombrement, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co,
23 sep Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR LA HAVANE—Le beau brick P. SOULE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Devaille ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
TROISGROS & LAMPRE,
25 sep 26 Vieille Levée.

POUR MATAGORDA—Le beau brick LEOPOLD O'DONNELL, d'un faible tirant d'eau, et commandé par le capitaine J. Pemberton, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
A. LAROSE & Co,
1er sept 71 Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le navire VIOLA capitaine Jameson, partira sous peu, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
1 oct. 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier ONECO, capit. Drew, a la moitié de son chargement léger à bord, et partira sous peu.—Pour fret de farine, mais ou 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE.
21 sept 93 Commune.

Le navire GENEVA, capitaine Goodhue, de New-York, est actuellement en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
3 oct JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

Les consignataires des marchandises suivantes, adressées à ordre par le navire Geneva, de New York, voudront bien faire connaître leurs résidences au commis du débarquement à la Levée, en face du marché aux légumes—A. Sterne, 5 balles et 5 caisses; C. S, 1 caisse, T 8 caisses, L 128 barillets clous; 50 sacs café; Z ou L. 4 caisses; A H. 1 caisse, C. C. 1 caisse, C. C. 4 caisses.
3 oct JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

A LOUER—A partir du 1er novembre prochain,—Les trois magasins No 95, 96 et 97, situés rue de la Nouvelle Levée, et maintenant occupés par MM. M. S. & C. S. Coffin, ayant deux salles à fumer les viandes (smoke-house) commodes et spacieuses, une grande cour, écurie, etc.
Aussi—une maison en briques et à deux étages, située rue Julie, entre les rues Baronne et Philippa.
Aussi—Le rez de chaussée de la maison No. 150, rue Royale, entre les rues St Louis et Toulouse, s'adresser à
EDW. SHIFF,
1 oct. 78, Canal.

ON désire louer au premier octobre prochain une bonne maison pour une famille peu nombreuse, le quartre de la ville serait préféré. S'adresser à
B. VALLS, rue de la Commune No. 26

HOTEL ST. LOUIS.
Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils rouvriront cet établissement pour la réception des pensionnaires, le 15 [illegible]. Ils donnent l'assurance qu'ils n'épargneront ni peines ni dépenses pour offrir au public beaucoup de commodités. Durant l'été il a été fait à la maison des réparations complètes; elle a été peinte de nouveau et ses vastes chambres sont très agréables et telles qu'on en rencontre rarement dans les hôtels.
On prendra des arrangemens libéraux à l'année avec les familles ou les pensionnaires seuls.
L. HAWLEY & Co.
29 sept—6m propriétaires.

A VENDRE OU A LOUER.
Pour plusieurs années, UN JOLI BIEN DE CAMPAGNE situé sur le Bayou St. Jean, d'une contenance de trente deux arpens de superficie. La terre est élevée, bien égouttée et presque entièrement entourée. Les établissemens consistant en une maison de maître, cases à nègres, écuries, remises &c. sont en parfait état.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au bureau de M. Jules Mossy, 42, rue Royale, à Albin Michel.
29 sept.

A VENDRE OU A LOUER—La propriété qu'occupait le soussigné, au faubourg Washington, 3me municipalité; elle consiste en une maison de maître, cuisine, écurie, remise, poulailler, et un beau jardin en plein rapport.
Pour de plus amples informations et les conditions, s'adresser à A. C. TREMOULET,
28 sept—6 21, Vieille Levée.

A LOUER A BAIL, pour plusieurs années, un lot de terre bien entouré et remblayé, situé rue Philippa entre les rues Julie et Girod, ayant environ 100 pieds de face sur une profondeur de cent soixante pieds.
Aussi:—A vendre ou à louer à bail pour plusieurs années, un morceau de terre situé à environ deux milles de la ville, contenant de douze à quinze âcres de superficie, très convenable pour une petite ferme ou un jardin potager. Ce morceau de terre est situé près du pont de la métairie, une partie faisant face au chemin à coquilles; la terre est élevée et fertile.
A LOUER pour le 1er novembre prochain, deux maisons situées vis-à-vis le Théâtre d'Orléans, qui conviennent à un restaurant café ou à une boutique de confiseur, pâtissier, etc. Ces maisons seront louées ensemble ou séparément. S'adresser à
J. F. PEPIN,
11 sep—1m Encoig. Conti et Pas. de la Bourse au 1er.

CHAS. A. BARRIÈRE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
Nouvelle-Orléans.
Importeur direct de marchandises françaises.
25 sept.

CIGARES de Manille—A vendre par
J. M. CABALLERO,
17 sept 38 Vieille Levée.

NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 6 OCTOBRE 1846.

AUX ABONNÉS DE *L'ABEILLE*.

Pour la commodité de ceux de nos abonnés qui habitent la seconde municipalité, nous venons d'ouvrir un second bureau, No. 13, rue du Camp, auprès de la Banque de Cité. On y recevra, jusqu'à huit heures du soir, tous les avis qui devront être insérés dans le journal.

Notre imprimerie et notre bureau principal n'en restent pas moins No. 81, rue de Chartres. Tout en cherchant à être agréables à nos amis d'outre-Canal, nous n'en restons pas moins fidèles à la première municipalité.

La précipitation avec laquelle nous avons été obligés hier de raconter les combats qui viennent d'ajouter une page si glorieuse à nos annales militaires, ne nous a pas permis de rendre aux troupes régulières et aux volontaires la justice qui leur est due. Aujourd'hui même que nous avons un peu plus le temps d'y réfléchir, il nous semble que nos paroles seront bien faibles pour apprécier dignement l'admirable conduite de nos intrépides soldats, surtout celle des volontaires. Les réguliers avaient déjà fait leurs preuves à Palo Alto et à Resaca de la Palma; on savait ce qu'on avait à attendre d'eux, et ils se sont maintenus à la hauteur de leurs premiers exploits; peut-être même ont-ils déployé encore plus de fermeté et plus de valeur que dans les nobles épreuves qui leur avaient donné le baptême de la gloire. Quant aux volontaires, ils ont du premier coup dépassé toutes les espérances qu'on avait fondées sur leur courage. On n'avait certes pas la moindre inquiétude à leur sujet; pourtant on pouvait n'être pas sans une certaine préoccupation sur leur attitude devant le premier feu. Ces soldats improvisés, malgré leur bravoure native, pouvaient, dans une première rencontre, éprouver quelque surprise, trahir une certaine émotion, montrer même de l'hésitation. Mais rien de tout cela n'a eu lieu: les volontaires sont allés au feu comme de vieux soldats: ils ont marché contre l'ennemi comme si vingt ans de combats leur en eussent donné l'habitude. Ils ne se sont étonnés de rien, ni de la nouveauté des luttes auxquelles ils prenaient part, ni des vives fusillades, ni des meurtrières canonnades que les Mexicains dirigeaient contre eux; ils ont marché à travers le bruit des balles et des boulets comme si c'étaient une musique habituelle à leurs oreilles; rien n'a pu suspendre leur élan; ils enlevaient en courant les positions les plus fortes; et des hourrahs seuls venaient interrompre les décharges rapides dont ils foudroyaient l'ennemi. Les réguliers ont été obligés de reconnaître qu'ils avaient des égaux dans ces troupes de formation nouvelle: ils ont donné parmi eux droit de famille aux volontaires!

Mais si l'on est frappé de l'intrépidité et de la constance déployée par nos troupes, on doit avouer aussi qu'elles ont été menées au combat par de dignes officiers. Malgré le peu de détail que nous avons, on sent dans toutes les opérations qui se sont faites, aussi bien que dans leur combinaison, on sent, disons-nous, la direction supérieure d'un chef qui unit l'intelligence à l'audace. Tous les mouvemens des Américains portent vers un seul but; et ils finissent par y atteindre, malgré la résistance acharnée de l'ennemi. Peut-être n'a-t-il manqué aux Mexicains pour empêcher notre victoire qu'une tête puissante et qu'un bras énergique. En effet, ils se sont battus avec une vigueur qui méritait un meilleur sort; ils ont fait tout ce qu'on pouvait attendre des plus braves soldats. Ils ont lutté pas à pas, ne cédant le terrain que lorsqu'ils ne pouvaient plus le défendre; seulement, on aurait dit que leur résistance était uniquement le résultat du courage individuel, et non celui d'un plan savamment combiné. Ils n'avaient pour eux que la valeur; ils avaient contre eux la valeur et le talent réunis: ils devaient succomber.

Parmi les officiers qui ont brillé sur le champ de bataille, il faut citer en première ligne le général Worth qui était chargé de la mission la plus difficile et qui l'a remplie avec un succès que le sang-froid et l'audace pouvaient seuls assurer. Il a déployé en même tems une prudence au-dessus de tout éloge; il a su ne pas se laisser entraîner par son ardeur, et l'on a remarqué le soin avec lequel il épargnait le sang de ses soldats. Il a voulu la victoire, et il l'a obtenue en sacrifiant aussi peu d'hommes que possible. Sa conduite a été admirable pendant les trois jours où il n'a cessé de combattre, en payant sans cesse de sa personne. Il a profité merveilleusement bien de l'occasion de se distinguer que lui avait fournie le général Taylor; mais il a en même tems justifié la confiance que ce noble commandant avait placée en lui.

On pourrait du reste en dire autant de tous les officiers de l'armée d'invasion. Pas un n'a failli à son devoir; tous se sont montrés dignes et de leur chef et de leurs soldats. C'est le plus bel éloge qu'on puisse leur accorder.

Après les grandes luttes qui ont eu lieu durant trois jours autour de Monterey ou dans l'intérieur de cette ville, la capitulation accordée par le général Taylor a été pour beaucoup de gens une sorte de désappointement. On s'est étonné des conditions favorables qu'il a accordées aux vaincus; on s'est étonné surtout de l'empressement qu'il a mis à les leur accorder, lorsque, dit-on, quelques heures de plus pouvaient lui donner à merci et la ville et l'armée mexicaine. On a beau jeu de juger ainsi un général à distance et sans connaître les motifs qui ont dû le diriger. Pour notre part, nous croyons sincèrement que M. Taylor n'a pas agi à la légère; nous croyons qu'il a dû consulter ou les nécessités de sa situation ou les instructions positives qu'il a reçues de Washington. Il n'est pas homme à s'endormir sur un succès, si un succès de plus était nécessaire à l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée. Et d'ailleurs le général en chef n'a-t-il pas pris l'avis de ses principaux officiers avant de se décider? Or qu'on nous permettra de croire que l'état major de l'armée d'invasion a pour le moins autant de jugement que ceux qui se permettent de blâmer hautement le héros de Palo Alto, de Resaca et de Monterey!

SANTA-FÉ.—Nous avons reçu hier soir un journal de St. Louis du 29 septembre, contenant une proclamation du brigadier-général Kearney, commandant les troupes des Etats-Unis, adressée aux habitans du Nouveau Mexique. Elle est datée de Santa Fé le 22 août. Le général dit qu'ayant pris possession de Santa-Fé, capitale du département du nouveau Mexique, il fait savoir que son intention est de maintenir le département dans ses limites primitives (des deux côtés du Del Norte) comme faisant partie des Etats Unis, et sous le nom de "Territoire du Nouveau Mexique." Qu'il est entré sur ce territoire avec une force imposante, et qu'une autre la suit de près; qu'il a plus de troupes qu'il ne lui en faut pour résister à toute opposition qui pourrait lui être faite. Qu'il a reçu du gouvernement des instructions pour respecter les institutions religieuses ainsi que les biens des églises, et pour protéger les habitans du Nouveau Mexique &c. Il invite ceux qui ont pris les armes contre les troupes des Etats-Unis, à rentrer immédiatement dans leurs foyers, autrement ils seront considérés comme ennemis et traîtres et punis en conséquence, par la confiscation de leurs biens au bénéfice du trésor public. Il dit en outre que l'intention du gouvernement des Etats-Unis est d'accorder aux habitans du Nouveau Mexique des institutions libres, mais qu'en attendant ils seront sous l'empire des lois du pays, qui continueront à être mises à exécution par leurs magistrats en tant que ceux-ci se comporteront comme de bons citoyens après avoir prêté serment de fidélité aux Etats-Unis.

Dans cette proclamation, le général Kearnay relève les habitans de toute allégeance envers la république mexicaine et les déclare citoyens des Etats-Unis.

Tel est le résumé de cette proclamation que publie l'éditeur du Republican de St. Louis, sans toutefois en garantir l'authenticité.

REVUE COMMERCIALE.—La livraison d'octobre justifie encore une fois les éloges que nous avons donnés plus d'une fois à cet excellent recueil. Parmi les articles variés qu'elle renferme, on remarque un récit fort intéressant et tout-à-fait nouveau de l'expédition de St.-Denis à Mexico, une étude sur les baies romaines et sur la possibilité de leur application à notre climat, un travail complet sur la culture et le commerce du tabac en Amérique etc. Ces deux derniers articles sont signés par M. Albert W. Ely, médecin, et M. J. S. Duke, tous les deux de la Nouvelle-Orléans. L'autre porte le nom de M. R. Greenhow qui s'est fait déjà connaître par un beau travail historique et géographique sur l'Orégon.

LE TORNADO.—Les *satires périodiques* viennent de se fondre avec la *Louisiane* pour former un journal bi-hebdomadaire, qui sera composé, de prose entremêlée de vers. C'est une jolie petite feuille qui tiendra sans doute les promesses de son second titre: *Journal du Progrès*. Nous lui souhaitons un beau succès.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.—La séance d'hier soir a été presque entièrement consacrée à la discussion d'une série de résolutions présentées par M. Marks, pour autoriser l'ouverture d'une salle de bal dans le faubourg Tremé. On sait de quels bals il s'agit. Ces résolutions ont soulevé une violente opposition, mais n'en ont pas moins été adoptées à une majorité de 8 voix contre 5. Une résolution additionnelle présentée par M. Dufour pour interdire l'entrée du bal aux femmes publiques, a été repoussée par le [illegible]

[illegible]

Chronique Locale.

Ecoles Publiques.—Un examen des élèves les plus avancés des Ecoles publiques de la 1ère municipalité a eu lieu hier dans la salle du conseil de ville. Le but de cet examen était de déterminer quels élèves peuvent entrer dans la classe supérieure, créée récemment par la Direction. L'assistance était nombreuse. Le comité d'examen, aidé de l'expérience du surintendant, après avoir constaté la force respective de chaque candidat, a dressé la liste des élus. La classe supérieure est maintenant définitivement organisée.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Les accusés dont les noms suivent, ont comparu hier à la 1re Cour de district, pour assister à la lecture de leur acte d'accusation: Mary Kentucky, John McMahon, Baron C. Tryer, Henry Sebastien dit John Werter et Christopher Donagan, prévenus de vol, ont déclaré qu'ils n'étaient pas coupables. Richard Roberts dit Charles Schneider et John Kelly, accusés du même délit, se sont reconnus coupables.

Sur motion de l'avocat de district, la Cour a ordonné que cent cinquante jurés additionnels furent portés sur la liste du mois. Ils seront appelés jeudi prochain.

SECONDE COUR DE DISTRICT—*Affaire Labourdette*—Le juge Canon a rendu hier une décision dans l'affaire de Labourdette contre la Municipalité No. 1, donnant gain de cause au premier. Les faits sont en substance comme suit: M. Labourdette fut élu il y a quelques mois wharfinger de la Première Municipalité par le Conseil de cette partie de la ville; mais son élection fut peu de temps après annullée à la requête de M. Dupaty, qui prétendit que le choix du Conseil était invalide par le fait que le recorder avait illégalement participé au vote. Le Conseil partagea l'opinion de M. Dupaty et nomma ce dernier en remplacement de M. Labourdette. De là le procès: M. Labourdette réclame le salaire de toute une année, en alléguant qu'il avait été nommé pour cette période et que le contrat existant entre lui et la Municipalité devenait valide par l'acceptation du cautionnement offert et accepté par qui de droit. La Cour a maintenu cette prétention, qu'elle déclare légitime. Elle ne reconnaît pas à une corporation le droit de dissoudre arbitrairement un contrat synallagmatique, comme celui qui existe entre la partie plaignante et la défenderesse, et cite l'article 2,720 du Code Civil, dont voici les termes: "Si, hors le cas de cause grave, le propriétaire renvoie la personne qui lui a loué ses services, ainsi qu'il est marqué en l'article précédent, avant l'expiration du temps convenu, il doit lui payer le salaire de tout le temps pour lequel il l'avait louée." La Cour, par ces raisons, ordonne et décrète que le plaignant Adolphe Labourdette, obtienne les fins de sa demande envers et contre la Municipalité No. 1, défenderesse, et que le dit Labourdette reçoive de la dite Municipalité la somme de mille piastres, montant du salaire qui est alloué au wharfinger de la Municipalité No. 1, pendant la période d'un an, avec les intérêts à partir du jour de la demande en justice jusqu'à celui du paiement, et que la défenderesse soit condamnée aux dépens."

COUR DE DISTRICT DES E. UNIS.—Le juge McCaleb a rendu hier une décision dans l'affaire du brick hambourgeois Naïades, capturé dans les eaux de Vera-Cruz par un navire de l'escadre du blocus. Le navire et le chargement en vertu du jugement, sont restitués aux armateurs, pourvu que ceux-ci acquittent les dépens.

ENQUÊTE.—Un individu du nom de J. A. Brown, est mort hier empoisonné par une forte dose de laudanum qu'il avait prise imprudemment. Le genre de mort a été constaté par un jury d'enquête.

Edward Gregory, prévenu d'avoir enlevé une somme de $25 de la maison de M. Daniel Quinlan, a comparu hier devant le recorder Baldwin, qui l'a renvoyé à la 1re Cour de district.

ARRESTATION.—La police de la 2me Municipalité a arrêté hier un nommé Columbus R. Miller, sur la déclaration du capitaine Jones, commandant une compagnie de Volontaires du Mississipi. Miller est prévenu d'avoir tué, à la suite d'une querelle survenue à Vicksburg, un soldat de la dite compagnie nommée Imedes. L'affaire s'instruira ce matin, pardevant le recorder Baldwin.

VOL.—L'officier de police Trescazes, a appréhendé hier un nommé John Defretes, prévenu de vol avec circonstances aggravantes. L'accusé comparaîtra ce matin, devant le recorder Génois.

M. Louis Bernard a réclamé hier, pardevant le recorder Génois, l'arrestation d'un nommé Jean Pierre Lubin, domicilié rue Toulouse, No. 243, sous l'inculpation d'avoir forcé la malle du plaignant et d'en avoir enlevé des papiers de valeur. Un mandat d'amener a été décrété contre le prévenu.

LA MALLE DU NORD a manqué hier au-delà de Baltimore. Les journaux de cette ville contiennent une dépêche télégraphique de Philadelphie portant la date du 27 septembre, huit heures P. M. On n'avait encore en ce moment aucune nouvelle de l'arrivée du *Great-Western* à New-York.

RÉGIMENT DE LA CALIFORNIE.—Les difficultés accompagnent toujours le départ de ce régiment. Dernièrement c'étaient les soldats qui ne voulaient pas payer au prix demandé les fournitures faites par le gouvernement. Aujourd'hui, c'est le colonel Stevenson qui refuse de se soumettre à un mandat d'amener lancé par la justice. Le député shérif s'est présenté devant le navire où se trouvait embarqué le colonel; mais on lui a déclaré que s'il se hazardait à vouloir monter à bord, on lui tirerait dessus. Force a été pour lui de se retirer.

CAROLINE DU NORD.—Les retours officiels fixent à 7,719 le chiffre de la majorité des whigs dans les dernières élections. Graham, candidat whig au poste de gouverneur, a obtenu 43,062, et Shepherd, son compétiteur 35,343.

LE DERNIER OURAGAN.—L'ouragan de qui a causé si grands ravages sur nos côtes, paraît avoir commencé le 7 septembre, vers le cap May et s'être étendu jusque par-delà le cap Hatteras. Il a duré sans interruption jusqu'au 16; le vent sautant constamment dans toutes les directions. Les pertes causées par cette tempête, tombent surtout sur les compagnies d'assurances et sur les armateurs: on les estime à plus de deux millions.

HAYTI.—On a reçu par la voie de New-York des nouvelles de cette île, qui vont jusqu'au 4 septembre. Le président Riché, après avoir rétabli l'ordre dans le Sud, est rentré à Port-au-Prince le 25 août, avec ses troupes victorieuses. Son arrivée a été saluée de cent coups de canon. Le lendemain, on a chanté un Te-Deum, illuminé la ville et félicité le président. Jamais homme n'a été plus populaire que Riché. On lui accorde du talent.

On disait que St. Jago et Port-au-Platte, qui s'étaient réunies à la République domicaine, s'en étaient séparées; et que le président Santa-Anna marchait contre ces deux villes pour les faire rentrer dans l'ordre. On ajoutait que la ville de Santa-Domingo profiterait de son absence pour le déposer et le remplacer par M. Bobadilla.

VITESSE EXTRAORDINAIRE.—Le bateau à vapeur *Southerner* qui fait les traversées de New-York à Charleston, a fait récemment son voyage en cinquante-cinq heures. On n'avait pas encore sur cette ligne atteint une pareille vitesse.

UN BEAU LEGS—Isaac Franklin, du comté de Summer, dans le Tennessee, vient de mourir en laissant une fortune de près d'un million de piastres. Il a commencé par être batelier sur le Mississipi. Par son testament il ordonne que plus de la moitié de sa fortune soit consacrée à fonder sur sa propre habitation une institution destinée à l'instruction des enfans pauvres de son comté.

(*Communiqué.*)

MM. LES EDITEURS DE *L'Abeille*:—

Veuillez, je vous prie, donner place aux réflexions suivantes qui peuvent intéresser les citoyens de la 3e municipalité. En avril dernier des candidats se présentèrent en lice aux places d'aldermen pour représenter les différens districts de la 3me municipalité. Alors ce n'étaient plus des candidats Whigs en opposition aux Démocrates, mais des candidats contraires aux abus qui opprimaient depuis quelque temps les habitans et propriétaires de cette malheureuse municipalité, contre d'autres candidats qui se présentaient comme approbateurs des mesures prises et adoptées par le Conseil dont le terme finissait. Ceux-ci furent battus par une majorité écrasante; et nos nouveaux élus prenaient leurs sièges au bruit des fanfares, des applaudissemens et de la joie des *bons électeurs* qui s'attendaient, si non à voir rappeler la taxe additionnelle (promesse faite par le nouveau Conseil, et qui avait assuré son élection), du moins à se voir accorder des facilités de paiement correspondant à leurs faibles moyens. Mais hélas! pauvre peuple que tu fus leurré et trompé! tes douces espérances furent déçues. Les nouveaux élus qui promettaient avant l'élection de tendre une main secourable aux contribuables grugés, ont passé, peu après leur entrée au pouvoir, une résolution qui, loin d'améliorer leurs destinées, leur enjoignit de payer la taxe additionnelle dans un délai de 15 jours, à défaut de quoi remise de leurs reçus de taxes se ferait au shérif qui serait chargé de poursuivre. La chose fut faite comme elle avait été dite. La publication dans les journaux s'en suivit; on afficha les noms des retardataires, sans songer aux égards qu'on pouvait leur devoir; sans respect pour l'ordre de cour qui avait enjoint aux contribuables de ne pas payer entre les mains de la municipalité.

Ces messieurs ne devaient-ils pas mieux comprendre leurs devoirs et rejeter l'inconvenance d'une telle mesure? Mais le peuple qui crie fort et courbe la tête devant toutes les impositions, attend aujourd'hui un jugement définitif et se dispose à payer, sans murmurer, à qui de droit. Mais au moment où il se croit débarrassé pour l'avenir d'une taxe additionnelle odieuse, le Conseil passe une nouvelle ordonnance dans laquelle il n'est plus question de taxes additionnelles, mais d'une taxe ordinaire qui ne vaut pas mieux. En effet qu'arrive-t-il? au lieu de payer 10 p. 0/0 sur l'ancienne évaluation, le propriétaire ne paiera que 7 p. 0/0; mais ces 7 p. 0/0 sont établis sur une valeur plus forte attachée à la même propriété: "parceque, disent les nouveaux élus, nous faisons faire à vos frais les banquettes dans cette partie du 1er district qui jusqu'à présent n'a servi que de savanes aux animaux épaves, et, ce travail achevé, vos propriétés acquerreront de la valeur et se bâtiront." Ainsi, habitans de la 3me municipalité, payez et réjouissez-vous des lumières du nouveau Conseil.

Quoi! disent les contribuables, encore des contributions pour donner des banquettes à des terrains qui n'ont aucune valeur! Mais le génie de la nouvelle administration va nous ruiner. Que faire à cela? de soumettre à cette mesure arbitraire. En effet, ne faut-il pas que certain alderman puisse vaquer à ses affaires sans être obligé de faire la banquette devant sa propriété qui se trouve précisément hors de la limite des banquettes ordonnées; et comme il demeure au centre de la savane il lui faut des banquettes, de même qu'il lui en faudrait jusque chez lui s'il demeurait dans l'intérieur de Gentilly; car enfin pourquoi ne pas lui donner un aire commode pour le faire aux dépens de ses voisins! Aussi s'agira-t-il du peu de libéralité des contribuables que les banquettes n'embarrasseront certainement pas et qui voient avec peine que la plupart de ces améliorations ne seront utiles qu'aux marchands de lait qui, à l'aide de nouvelles banquettes, ferbont réunir leurs vaches deux fois par jour, sans se mettre dans la boue.

Je ne prétends pas cependant que toutes les banquettes qui se font soient inutiles: il en est dans ce district qui sont nécessaires; et comme l'alderman en question, je pense qu'aucune d'elles n'embarrassera les propriétaires, mais je suis convaincu que le prix exhorbitant et ruineux qui est accordé aux contracteurs, ne manquera pas d'embarrasser la plupart des malheureux, et même les exposera à être expropriés pour le paiement de leurs banquettes. Car enfin comment ces messieurs veulent-ils par exemple qu'une pauvre veuve chargée de trois enfans, vivant du produit de sa couture, n'ayant pour toute fortune qu'un demi terrain vacant, situé à l'encoignure des rues St. Avid et Annette, et mesurant sur les deux rues environ 160 pieds, terrain qu'elle a payé $70; comment, dis-je, cette veuve pourra-t-elle payer plus de la moitié de la valeur de ce terrain, c'est à dire $13 20, pour les banquettes qui le bordéront. C'est là en effet le prix qu'elles couteront, à raison de 27 cents le pied courant, lorsque le même travail aussi proprement fait et peut-être meilleur pouvait être exécuté à moins de 7 cents le pied. En effet, au lieu de nous mettre des pièces de cypre dont le cout est de $0 40 par vingt pieds, n'était-il pas plus simple de placer des traverses en bois gras pour recevoir les banquettes et de choisir des madriers de chalan également en bois gras? Cela eut fait le même usage et n'eut presque rien couté aux propriétaires. En effet pour une surface de 20 pieds de banquettes ainsi construites, on aurait eu 30 cents pour le madrier, 30 cents pour le support en bois gras, 15 cents pour le placage de la banquette dans le fossé, 5 cents de clous et enfin 50 cents pour placer le tout; ce qui n'eut représenté pour le propriétaire qu'une dépense de $1 30 pour les 20 pieds, et établirait à son profit une différence de 20 cents 1/2 par pied. Que résultera-t-il de toutes ces dépenses extravagantes que l'on impose aux malheureux contribuables? La plupart des banquettes faites par la municipalité pour ne pas dire la presque totalité, se trouvant dans des quartiers isolés, serviront de combustible cet hiver à bien des gens qui aimeront mieux se chauffer avec la banquette du voisin que de dépenser 6 ou 8 piastres pour une corde de bois.

Voici, monsieur le rédacteur, les réflexions que je voulais vous communiquer: pour me hasarder à le faire, il a fallu que je me trouvasse directement intéressé pour en appeler aux électeurs de la 3me municipalité afin que justice se fasse aux prochaines élections et que l'intrigue ne fasse point au pouvoir, grâce à de vaines promesses, des hommes qui, comme moi, n'eussent jamais dû être rien, pas même.... alderman.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée UN ABONNÉ.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'UN MEDECIN.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

DEUXIEME PARTIE.

LA MAISON DE LA RUE SAINT-CLAUDE.

La rue Saint-Claude, dans laquelle le comte de Fœnix avait donné rendez-vous au cardinal de Rohan, n'était pas tellement différente à cette époque de ce qu'elle est maintenant qu'on n'y puisse retrouver encore les vestiges des localités que nous allons essayer de peindre.

Elle aboutissait, comme elle le fait aujourd'hui, à la rue Saint-Louis et au boulevard, passant par cette même rue Saint-Louis entre le couvent des Filles du Saint-Sacrement et l'hôtel de Voyers, tandis qu'aujourd'hui elle sépare à son bout une église et un magasin d'épiceries.

Comme aujourd'hui, elle rejoignait le boulevard par une pente assez rapide.

Elle était riche de quinze maisons et de sept lanternes.

Deux impasses s'y remarquaient.

L'une, à gauche, et celle-là formait enclave sur l'hôtel des Voyers; l'autre à droite, mord sur le grand jardin des Filles du Saint-Sacrement.

Cette dernière impasse, ombragée à droite par les arbres du couvent, était bordée à gauche par le grand mur gris d'une maison qui s'élevait dans la rue Saint-Claude.

Ce mur, semblable au visage d'un Cyclope, n'avait qu'un œil, ou si l'on aime mieux, qu'une fenêtre, encore cette fenêtre, treillissée, grillagée, barrée, était-elle abominablement noire.

Juste au-dessous de cette fenêtre, qui jamais ne s'ouvrait, ou le voyait aux toiles d'araignées qui la tapissaient au dehors; juste au-dessous de cette fenêtre, disons-nous, était une porte garnie de larges clous laquelle indiquait, non point qu'on entrât, mais qu'on pouvait entrer de ce côté dans la maison.

Pas d'habitations dans ce cul-de-sac; deux habitans seulement. Un savetier dans une boîte de bois, et une ravaudeuse dans un tonneau, tous deux s'abritant sous les acacias du couvent qui, dès neuf heures du matin, versaient une large fraîcheur au sol poudreux.

Le soir, la ravaudeuse regagnait son domicile; le savetier cadenassait son palais, et rien ne surveillait plus la ruelle, sinon l'œil sombre et morne de cette fenêtre dont nous avons déjà parlé.

Outre la porte que nous avons dite, la maison que nous avons entrepris de décrire le plus exactement possible, avait une entrée principale dans la rue Saint-Claude. Cette entrée, qui était une porte cochère, avec des sculptures d'un relief qui rappelait l'architecture du temps de Louis XIII, était ornée d'un marteau à tête de griffon que le comte de Fœnix avait indiqué comme renseignement positif au cardinal.

Quant aux fenêtres, elles avaient vue sur le boulevard, et dès le matin étaient levées pour le soleil levant.

Paris, à cette époque, et dans ce quartier surtout, n'était pas bien sur. On ne s'étonnait donc pas d'y voir les fenêtres grillées et les murailles hérissées de tichants de fer.

Nous disons cela parce que le premier étage de notre maison ne ressemblait pas mal à une forteresse. Contre les ennemis, contre les larrons et contre les amans, il offrait des balcons de fer aux mille pointes acérées; un fossé profond ceignait le bâtiment du côté du boulevard, et quant à parvenir dans ce fort par la rue, il eut fallu des échelles de trente pieds pour y parvenir. Le mur en avait trente-deux, et il masquait ou plutôt enterrait la cour d'honneur.

Cette maison, devant laquelle tout passant, étonné, inquiet et curieux s'arrêterait aujourd'hui, n'avait cependant point, en 1770, un aspect bien étrange. Tout au contraire, elle était en harmonie avec le quartier, et si les bons habitans de la rue Saint-Louis et les habitans non moins bons de la rue Saint-Claude fuyaient les alentours de cet hôtel, ce n'était point à cause de l'hôtel lui-même, car sa réputation était encore intacte, mais à cause du boulevard désert de la porte St. Louis assez mal famée, et du pont aux Choux, dont les deux arches, jetées sur un noir égout, paraissaient à tout Parisien un peu au courant des traditions, les infranchissables Colonnes de Cadès.

En effet, le boulevard, de ce côté, ne conduisait à rien qu'à la Bastille. On n'y voyait pas dix lanternes en l'espace d'un quart de lieue, aussi, l'édilité n'ayant pas jugé à propos d'éclairer ce rien, ce vide, ce néant, passé huit heures l'été et quatre heures l'hiver, c'était le chaos, plus les voleurs.

Ce fut cependant par ce boulevard, le soir, vers neuf heures, que rentra un carrosse rapide, trois quarts d'heure environ après la visite de Saint-Denis.

Les armes du comte de Fœnix décoraient les panneaux de ce carrosse.

Quant au comte, il précédait le carrosse de vingt pas, monté sur Djerid, qui faisait siffler sa longue queue en aspirant la chaleur opaque du pavé poudreux.

Dans le carrosse aux rideaux fermés reposait Lorenza, endormie sur des coussins.

La porte s'ouvrit comme par enchantement devant le bruit des roues, et le carrosse, après s'être engouffré dans les noires profondeurs de la rue Saint-Claude, disparut dans la cour de la maison que nous venons de décrire.

La porte se referma derrière lui.

Il n'était certes pas besoin cependant d'un si grand mystère, personne n'était là pour voir entrer le comte de Fœnix, ou pour le gêner en quelque chose que ce fût, eût-il rapporté de Saint-Denis le trésor abbatial dans les coffres de sa voiture.

Maintenant, quelques mots sur l'intérieur de cette maison, qu'il est important, pour nous, de faire connaître à nos lecteurs, notre intention étant de les y ramener plus d'une fois.

Dans cette cour dont nous parlions et dont l'herbe vivace, jouant comme une mine continue, essayait, par un travail incessant, de disjoindre les pavés, on voyait à droite les écuries, à gauche les remises, et au fond un perron conduisant vers une porte, à laquelle on montait indifféremment d'un côté ou de l'autre, par un double escalier de douze marches.

Par bas, l'hôtel, du moins ce qui en était accessible, se composait d'une immense antichambre, d'une salle à manger remarquable par un grand luxe d'argenterie entassée dans des dressoirs, et enfin d'un salon qui paraissait meublé tout récemment, exprès peut-être pour recevoir ses nouveaux locataires.

En sortant de ce salon et en rentrant dans l'antichambre, on se trouvait en face d'un grand escalier conduisant au premier. Ce premier se composait de trois chambres de maîtres.

Mais un géomètre habile, en mesurant de l'œil la circonférence de l'hôtel et en calculant le diamètre, aurait pu s'étonner de trouver si peu de logement dans une pareille étendue.

C'est que dans cette première maison apparente il existait une seconde maison cachée, et connue seulement de celui qui l'habitait.

En effet, dans l'antichambre, à côté d'une statue du dieu Harpocrate qui, le doigt sur les lèvres, semblait recommander le silence, dont il est l'emblème, jouait, mise en mouvement par un ressort, une petite porte perdue dans les ornemens d'architecture. Cette porte donnait accès à un escalier pris dans un corridor de la largeur de ce corridor, qui, à la hauteur de l'autre premier à peu près, conduisait à une petite chambre prenant son jour par deux fenêtres grillées, donnant sur une cour intérieure.

Cette cour intérieure était la boîte qui renfermait et cachait à tous les yeux la seconde maison.

La chambre à laquelle conduisait cet escalier était évidemment une chambre d'homme. Les descentes de lit et de tapis placés devant les fauteuils et les canapés étaient des plus magnifiques fourrures que fournissent l'Afrique et l'Inde. C'étaient des peaux de lions, de tigres et de panthères, aux yeux étincelans et aux dents encore menaçantes. Les murailles tendues en cuir de Cordoue, du dessin le plus large et le plus harmonieux, étaient décorées d'armes de toute espèce, depuis le tomahawk du Huron, jusqu'au crik du Malais, depuis l'épée en croix des anciens chevaliers, jusqu'au cangiar de l'Arabe; depuis l'arquebuse incrustée d'ivoire du seizième siècle, jusqu'au fusil damasquiné d'or du dix-huitième.

On eût inutilement cherché à cette chambre une issue autre que celle de l'escalier; peut-être y en avait-il une ou plusieurs, mais inconnues, mais invisibles.

Un domestique Allemand, de vingt-cinq à trente ans, le seul qu'on eût vu depuis plusieurs jours errer dans la vaste maison, referma au verrou la porte cochère, et ouvrant la porte de la voiture, tandis que le cocher impassible dételait déjà les chevaux, il tira du carrosse Lorenza endormie et la porta entre ses bras jusqu'à l'antichambre; là, il la déposa sur une table couverte d'un tapis rouge et abaissa sur ses pieds avec discrétion le long voile blanc qui enveloppait la jeune femme.

Puis il sortit pour aller allumer aux lanternes de la voiture un chandelier à sept branches qu'il rapporta tout enflammé.

Mais pendant cet intervalle, si court qu'il eût été, Lorenza avait disparu.

En effet, derrière le valet de chambre, le comte de Fœnix était entré; il avait pris Lorenza entre ses bras, à son tour, et l'avait portée dérobée et par l'escalier secret, dans la chambre des armes, après avoir, avec soin, refermé les deux portes derrière lui.

Une fois là, du bout du pied, il pressa un ressort placé dans l'angle de la cheminée à haut manteau. Aussitôt une porte, qui n'était autre que la plaque de cette cheminée, roula sur deux gonds silencieux, et le comte, passant sous le chambranle, disparut, refermant avec le pied, comme il avait ouverte, cette porte mystérieuse.

De l'autre côté de la cheminée, il avait trouvé un second escalier, et après avoir monté quinze marches, tapissées de velours d'Utrecht, il avait atteint le seuil d'une chambre élégamment tendue de satin broché de fleurs, aux couleurs si vives et aux formes si bien dessinées, qu'on eût pu les prendre pour des fleurs naturelles.

Le meuble pareil était de bois doré; deux grandes armoires d'écaille incrustées de cuivre, un clavecin et une toilette en bois de rose, un beau lit tout diapré, des porcelaines de Sèvres, composaient la partie indispensable du mobilier; des chaises, des fauteuils et des sofas, disposés avec symétrie, dans un espace de trente pieds carrés, ornaient le reste de l'appartement, qui, au reste, ne se composait que d'un cabinet de toilette et d'un boudoir attenant à la chambre.

Deux fenêtres masquées par d'épais rideaux donnaient le jour à cette chambre; mais, comme il faisait nuit à cette heure, les rideaux n'avaient rien à cacher.

Le boudoir et le cabinet de toilette n'avaient aucune ouverture. Des lampes consumant une huile parfumée les éclairaient le jour comme la nuit, et, s'enlevant à travers le plafond, étaient entretenues par des mains invisibles.

Dans cette chambre, pas un bruit, pas un souffle; on eût dit être à cent lieues du monde. Seulement l'or y brillait de tous côtés, de belles peintures souriaient sur les murailles, et de longs cristaux de Bohême, aux facettes chatoyantes, s'illuminaient comme des yeux ardens, lorsqu'après avoir déposé Lorenza sur un sofa, le comte, mal satisfait de la lumière tremblante du boudoir, fit jaillir le feu de cet étui d'argent qui avait tant préoccupé Gilbert, et alluma sur la cheminée deux candélabres chargés de bougies roses.

Alors il revint vers Lorenza, et mettant sur une pile de coussins un genou en terre devant elle:

—Lorenza! dit-il.

La jeune femme, à cet appel, se souleva sur un coude, quoique ses yeux restassent fermés. Mais elle ne répondit point.

—Lorenza, répéta-t-il, dormez-vous de votre sommeil ordinaire ou du sommeil magnétique?

—Je dors du sommeil magnétique, répondit Lorenza.

—Alors, si je vous interroge, vous pourrez répondre?

—Je crois que oui.

—Bien.

Il se fit un instant de silence; puis le comte de Fœnix continua.

—Regardez dans la chambre de Madame Louise que nous venons de quitter, il y a trois quarts d'heure à peu près.

—J'y regarde, répondit Lorenza.

—Et y voyez-vous?

—Oui.

—Le cardinal de Rohan s'y trouve-t-il encore?

—Je ne l'y vois pas.

—Que fait la princesse?

—Elle prie avant de se mettre au lit.

—Regardez dans les corridors et dans les cours du couvent si vous voyez Son Eminence?

—Je ne la vois pas.

—Regardez à la porte si sa voiture y est encore?

—Elle n'y est plus.

—Suivez la route que nous avons suivie?

—Je la suis.

—Voyez-vous des carrosses sur la route?

—Oh! oui, plusieurs.

—Et dans ces carrosses reconnaissez-vous le cardinal?

—Non.

—Rapprochez-vous de Paris?

—Je m'en rapproche.

—Encore?

—Oui.

—Encore?

—Ah! je le vois.

—Où cela?

—A la barrière.

—Est-il arrêté?

—Il s'arrête en ce moment. Un valet de pied descend de derrière la voiture.

—Il lui parle?

—Il va lui parler.

—Ecoutez, Lorenza. Il est important que je sache ce que le cardinal a dit à cet homme.

—Vous ne m'avez pas ordonné d'écouter à temps. Mais attendez, attendez, le valet de chambre parle au cocher.

—Que lui dit-il?

—Rue Saint-Claude, au Marais, par le boulevard.

—Bien, Lorenza, merci.

Le comte écrivit quelques mots sur un papier, plia le papier autour d'une petite plaque de cuivre, destinée sans doute à lui donner du poids, tira le cordon d'une sonnette, poussa un bouton au-dessous duquel s'ouvrit une gueule, laissa glisser le billet dans l'ouverture, qui se referma après l'avoir englouti.

C'était la manière dont le comte, lorsqu'il était enfermé dans les chambres intérieures, correspondait avec Fritz.

Puis, revenant à Lorenza:

—Merci, répéta-t-il.

—Tu es donc content de moi? demanda la jeune femme.

—Oui, chère Lorenza.

—Eh bien! ma récompense alors.

Balsamo sourit, et approcha ses lèvres de celles de Lorenza dont tout le corps frissonna au voluptueux contact.

—Oh! Joseph! Joseph! murmura-t-elle avec un soupir presque douloureux, Joseph! que je t'aime!

Et la jeune femme étendit ses deux bras pour serrer Balsamo contre son cœur.

(*La suite à demain.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Louisville, Hunt, New York, Jas E Woodruff
Barque New England, Long, Boston, Harrod, Darling & co
Brick Jas Marshall, Corney, Matagorda, Bailey & Baxter

ARRIVÉS.

Goelette Blazer, Smith, de la Sabine.
Pacific, Meek, de Matagorda par les Attakapas.
Atama, Lewis, de Matagorda.
Martha, Cozzens, de Pensacole—Bassin
Portia, Powers, Brasos St Jago.
Sloop Gazelle, Cosby, de St Marks—Bassin.
Steamers Concordia, Baines, Vicksburg.
Arkansas No 5, Moore, de Louisville.
Prince de Leathers, de St Louis.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	De Liverpool.		D'Amérique
G. Western, Mathews, sept....	12	....octobre	8
Hibernia,........septembre	19	....octobre	16
Great Britain,........septembre	22		
Caledonia,........octobre	4	....novembre	1

MESS. HILL & DEY ET JEAN LEFAURE consignataires de marchandises venues du Havre par le navire Rubicon, sont priés de s'adresser au soussigné pour les recevoir. L. H. GALE.
5 oct 93 Commune.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ—La société existant dans cette ville, sous la raison commerciale de Merle, Beylle & Co., est dissoute ce jour par consentement mutuel. J. E. Beylle est chargé de régler les affaires de la société et est autorisé à se servir de la signature sociale en liquidation.
Nlle. Orléans, 1er octobre 1846.
JOHN A. MERLE,
J. E. BEYLLE,
Wm. DE LA RUE.

AVIS—J. E. Beylle continuera les affaires pour son propre compte, sous la raison de J. E BEYLLE.
6 oct 31 Gravier

Tho. H. Lewis. J. Bermudez.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,—Bureau No. 160, rue Royale.
6 oct—6m

FARINE aigre—300 barils farine aigre superfine, en bon ordre pour l'exportation, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
6 oct 138, Tchoupitoulas.

AVIS AUX MODISTES.—Reçu par le navire Rubicon, une caisse de FLEURS ARTIFICIELLES, à vendre en bloc ou par carton.
J. E. BENOIT,
6 oct—3 78, Chartres.

CONSERVES alimentaires de Joseph Pesehu, de Nantes, à vendre par les soussignés en débarquement du navire Arthemise de Bordeaux; 70 caisses fraises au jus, de 12 bouteilles bouchées à l'émeri, 20 dito framboises dito dito dito, 10 dito cerises do. do. do, 30 dito fruits assortis dito dito dito, 18 dito dito de 24 dito dito, 1 dito champignons au naturel. LOREILHE & Co,
30 sept encoignure Royale et Douane.

A VENDRE en débarquement du navire Arthemise venant de Bordeaux:
30 caisses cerises à l'eau de vie, 20 do. prunes sèches en poubane, 25 caisses abricots au jus, de Motelay, 11 do groseilles et framboises au jus do., 20 caisses abricots à l'eau de vie, 10 caisses gelée de groseilles, framboises et cerises, 10 caisses jus de framboises et groseilles, 25 caisses olives Aussiot, 30 caisses anchois à la saumure, 10 caisses anchois à l'huile, 25 caisses vin Chateau Gruau Larose, de Balguerie & Co. A vendre par
LOREILHE & Co.
30 sept encoignure Royale et Douane.

SAUCISSONS de Lyon—Reçus par le navire Rubicon du Havre, à vendre par LOREILHE & Co.
30 sept encoignure Royale et Douane.

PARAPLUIES SOIE—Quatre caisses parapluies gros de Naples noir, 28, 30, 32 et 34 pouces, reçus par le Rubicon, du Havre, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
2 oct 36, rue de Chartres.

AVIS AUX CORDONNIERS.

Le soussigné offre à vendre à bas prix, les articles suivans:
Peaux vernis de Nys & Co;
Veaux cirés;
Maroquins noirs et en couleur;
Prunelle noire et en couleur;
Doublure en fil et en coton;
Fil à cordonnier gris et jaune, &c.
D. B. MACARTY,
23 sept 236, rue Bourbon.

DEPOT DE Bouteilles et Bobonnes, chez DAVID & CHAPUS, 93, rue de Chartres,—Importeurs de Marchandises Françaises, Anglaises, Allemandes et du Pays. 9 sept.

AVIS—Le soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon, du Havre, un assortiment considérable de Papiers peints pour tapisser les appartements, qu'il offre à vendre au plus bas prix.
Papiers fond blanc et gris, à la mode, dessins nouveaux, sortant des meilleures fabriques de Paris.
Papiers veloutés et dorés; dito dorés et gaufrés; dito fins glacés; dito ordinaires.
20 sept V. HEBERT, 149, Chartres.

CONFITURES—4 caisses en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
29 sep 26, Vieille Levée.

CIGARES—30,000 Regalias et Imperiales, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
29 sep 26, Vieille Levée.

JAMBONS enveloppés—25 barriques jambons enveloppés et au sucre, en débarquement et à vendre par
SUDBRACK, WOOD & Co,
16 sept Tchoupitoulas.

SUCRE HAVANE.—[illegible] blanc, jaune, en magasin et à vendre par L. GANTIN,
16 sept 42, Gravier.

Portraits au Daguerréotype
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.—N.-O.

LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait nouveau et perfectionné.
Sur un examen critique, ces portraits se recommandront au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des phrases dans un article de journal. Ils sont garantis ne jamais s'effacer.
Les matériaux que nous employons ont été choisis par nous avec un soin tout particulier et sont de qualités supérieures. La Chambre Obscure est garnie de Lentilles Achromatiques des plus coûteuses, importées aux Etats-Unis, de la plus grande justesse et de la plus grande célérité à fixer l'image sur la plaque. La difficulté éprouvée jusqu'ici en reproduisant les portraits d'enfans et les groupes de famille est vaincue; quelques secondes seulement de pose suffisant à reproduire l'image.
Nos appartements ont été supérieurement arrangés et nous ne nous épargnerons aucune peine pour complaire à ceux qui nous nous ont honorés et nous honoreront de leur patronage. Nous n'exigerons de rémunérations que d'autant que les portraits seront d'une ressemblance parfaite et satisferont à toutes les exigences.
Nous avons en main un splendide assortiment de médaillons et d'épingles (tous d'or et du travail le plus fini) manufacturés expressément pour des portraits en Daguerréotype. Nous sommes préparés à fournir aux Artistes en Daguerréotype, et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires en gros et en détail, boîtes de moyennes grandeurs et plaques (de qualité supérieure) à $3 la douzaine. Tous autres matériaux à des prix réduits, dans la même proportion.
Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des Etats-Unis ou de l'Etranger. Nous retirerons tous contraires [illegible] et nous effectuerons toutes Assurances si nous en étions requis.
E. WHITE & Co.
6 oct—1 an Nouvelle-Orléans.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES, DIRIGÉE PAR Mme GRANET,
AUTREFOIS RUE BOURBON,
Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de plein exercice. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvue de toutes les nécessités que réclament l'hygiène et l'agrément; rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.
Les objets d'enseignement sont: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire mis continuellement en pratique, la Littérature, et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer, Feilhard, Nores et Lorel.
Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.
La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Bocard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.
Les leçons de danse sont données par Mme Brooks.
6 oct

COLLEGE MAÇONNIQUE DU KENTUCKY.
CETTE florissante Institution comptant un nombre de deux-cents élèves, de neuf différents Etats de l'Union, a la seconde année collégiale qui vient de se terminer, a ouvert sa cinquième session, le troisième lundi de septembre dernier, sous la superintendance d'un corps de professeurs éminent, composé du
Rev. J. Randolph Finley, A. M., président et professeur de Philosophie.
Du Charles E. Mathews, A. M., professeur de Mathématiques, d'Histoire naturelle &c.
De F. S. Ruter, A. M., professeur de langues anciennes et de Littérature.
De F. E. Zewinst, professeur de langues Modernes.
Du Cephas Gregg, A. B. professeur adjoint de Mathématiques, département préparatoire.
Du George W. Bob, professeur de langues, département préparatoire.
Sous le patronage de la *Grande Loge du Kentucky*; exempt de tout contrôle ou d'esprit de secte religieuse; situé dans un des lieux les plus sains de l'Etat, (Lagrange, le siège du comté d'Oldham, Kentucky, à vingt-cinq milles de Louisville, et à huit milles de la Rivière Ohio) possédant des pouvoirs universitaires, en même temps offre ces facilités à des prix de pension excessivement modiques. Cette Institution offrant des avantages particuliers, a des droits incontestables au patronage public, particulièrement dans le Sud et dans le Sud-Ouest. Pour de plus amples informations, s'adresser à
Rev. J. RANDOLPH FINLEY, A. M., président.
Par ordre de la Direction.
A. M. GAZLEY, secrétaire.
Lagrange, comté Oldham Kenty., 17 août 1846.
RÉFÉRENCES.—Dr. E. F. Watkins, John K. Chester, Esq. Memphis, Tenn.
Gen. Tappan, Vicksburg, Miss.
Gen. Quitman, Natchez, Miss.
Juge Elam et Amos Adams, Baton-Rouge, La.
Thomas S. Patten, Esq. Lac Providence.
Rayburn, Scott & Co, Martin Owen & Co, Maunsel White & Co, capitaine Grayson, C. Bell, Louis Duvigneaud, Esq., Nouvelle-Orléans.
JAMES G. BLAIR, agent à Rayburn, Scott & Co, 80, rue du Camp, Nlle.-Orléans. 6 oct

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—OCTOBRE 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	L
Aube, Pierre et Albert	Lecerf, Prosper et Thomas
Auray, L. A.	Leroy, capitaine
André, Charles	Langlois, Désir
B	Lefort, Louis
Barate, Jacques Marie	Littée, Amelia Mlle
Barth, Louis	Lacouture, Dme
Benoit, J. Bte. dit Alfred	Lavenne.
Boucart, Jost	M
Beauchery, Eugène	Macon, Pierre
Bollot, Constant Elme	Margot, Charles
C	Miard, Eugène dit Lamare
Cheray, Joseph Victor	Massel, L. fils
Chavarbeyre, Jacques	Maille, B. De
D	Martin, Pierre et Alphonse
Dicla, Louis	Marronneau, Alexandre
Dezaves,	Maignan, Vve. née Mathilde
Dufour, Archimède Joseph	Meteyer, Aîné
Dussaut, Pierre Sicaire	Murphy, Edouard
Duthil, Pierre	P
Dussomier, André	Pètre, Elisabeth
Desfonnes, Arnoult, Veuve	Perrin, François
Derbaud, Adolphe	Pene, Jean Marie
D'Costa, [illegible] Souppiet	Populus, les époux
F	R
Fros, Pierre dit Alexandre	Rousselin, les époux
Fabas, Bernard dit Paul	Ricaud, Joseph Joachim
Foucaud, Veuve née Quey-riaux	S
G	Saugez, Charles Alphonse
Gauthier, Anathase	Schulz, Jacob
Garraud, Armand	T
Gauchet de L'isle, les époux	Thiot, Aglaé Mlle
H	Tetard, Rémi
Hamelin, Antoine Ponce Felix	V
Hatrel Dme	Viavant, Augustin
J	Vandegriff, les époux
Jannin, Claude François	Verneuilh, Adrien et Pierre Benjamin
Jung, Chrétien	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rampart et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
6 octobre

BATAILLON D'ARTILLERIE.
PREMIÈRE COMPAGNIE.
La compagnie prendra les armes dimanche 11 du courant, pour une revue, à huit heures précises. L'appel se fera à huit heures et demie.
Armement et équipement complets, habit bleu, pantalons blancs.
M. GRIVOT,
6 oct capt. commandant.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
TROISIÈME COMPAGNIE.
Nouvelle-Orléans, le 5 octobre 1846.
Les membres de la 3ème compagnie du Bataillon d'Artillerie sont informés qu'une élection pour trois sergents et trois caporaux aura lieu dimanche prochain, 7 du courant, dans un des salons [illegible] salle de bal St. Louis.
Le scrutin sera ouvert depuis [illegible] jusqu'à 8 heures du soir. L'élection sera présidée par [illegible] lieutenant L. Bernard. MM. J. Casbergue et E. [illegible] seront vérificateurs et M. V. Magnan, secrétaire.
Par ordre du major. P. J. DELPIT,
6 oct capitaine.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Quatrième Compagnie.
UNE élection d'un premier sergent ou sergent major, de trois sergents et de quatre caporaux, aura lieu à l'Arsenal, mardi, 6 courant, de 6 heures et demie à 8 heures P. M. L'élection sera présidée par le lieutenant F. Ramel, Messrs. F. A. Foygnet et E. Lalla vérificateurs et Eug. Ducatel, secrétaire.
5 oct Par ordre, A. BRUSLÉ, cap. 4e comp.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:
Une Vache blanche, la tête grise, quelques taches noires sur le corps, le cou noir, les quatre jambes noires, sans aucune autre marque apparente.
Une Vache chataigne, marquée aux oreilles, étampée sur la croupe gauche, des lettres qui ressemblent L O, sans aucune autre marque apparente.
Si d'ici au 17 octobre, les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et à l'heure accoutumés, par l'encanteur R. Kerrison.
MICHEL DUREL,
6 oct—10 Syndic des épaves.

CONDUITS aux épaves du troisième district de la seconde municipalité, encoignure des rues Robin et Annunciation:
Un cheval noir, ayant une longue crinière et la queue touffue et longue, taille de 13 mains et demie, et n'ayant ni fers ni marque visible.
Un cheval bai, ayant une longue crinière et la queue touffue et longue, le pied droit de derrière blanc et les autres noirs; il n'a pas de fers; il a des raies blanches à la face et est de 14 mains et demie de haut.
Un cheval bai foncé, de 16 mains de haut, courte queue, ferré des quatre pieds, ayant des marques de la selle, sans point d'étampe visible.
Les propriétaires auront à les réclamer d'ici au [illegible] 17 octobre, autrement ils seront vendus au lieu et à l'heure ordinaire, par G. Kerrison, encanteur public.
THOS. MAHEN,
6 oct—3m 16 1er lieut. garde de nuit.

CONFORMEMENT aux clauses d'un acte intitulé: "Acte relatif aux esclaves détenus dans les geoles de police des municipalités de la Nouvelle Orléans," approuvé le 10 mars 1845, Avis est par le présent donné que les personnes de couleur ci-après dénommées et que l'on suppose être esclave est incarcérée dans la prison de police de la municipalité No Deux:
JOHN, mulâtre âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 9 1/2 pouces; on suppose que c'est un esclave marron.
Le propriétaire est par le présent notifié et requis de venir faire preuve que cet esclave lui appartient, et de le retirer en payant les frais, autrement il sera vendu conformément à la loi précitée. H. H. HACKETT.
6 oct—1 pa 3m Gardien.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation de M. Sosthène Roman, à la paroisse St. Jacques, depuis le 3e septembre, le griffe nommé AMOS, âgé de 35 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces, bien pris et large des épaules. Il a une cicatrice sous un œil, et une autre petite au poignet droit. Amos avait un anneau à chaque pied, lorsqu'il est parti marron. Il est très spécieux et parle l'anglais et le français. Cet esclave est bien connu comme ayant appartenu à M. John S. Davide, de la paroisse Jefferson. Il est probable qu'il cherchera à s'engager comme arrimeur dans une des presses à coton de la Nouvelle Orléans.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des geoles de la N. Orléans et en donnera information aux soussignés. ROMAN & KERNION,
6 oct 3, Front Levée.

J. R. LAVILLEBEUVRE a transporté son bureau au No. 38, rue du Canal, entre Royale et Bourbon.
5 sept.

F. [illegible] Commission-Marchand, [illegible] No. 55. Tient son cabinet ouvert de 6 du matin [illegible] heures du soir. 27 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co. [illegible]
[illegible] 18 nov

ON A BESOIN dans une famille [illegible]
[illegible]

Le Remède Magique de Dalley, d'après la recette primitive et le seul véritable.

LA MERVEILLE DU SIECLE.
Ce remède a plus de pouvoir et exerce une plus grande influence, sur les maladies qu'aucun autre connu. Il maîtrise les douleurs, les brûlures, des plaies et les inflammations. Les médecins et les familles ne peuvent se dispenser de ce remède. La douleur résultant des plus graves brûlures, est calmée instantanément et guérie sans laisser de traces. C'est aussi un remède souverain, pour guérir les maladies suivantes:
Rhumatisme, inflammations, hémorhoïdes, maux d'yeux, faiblesse des reins, plaies négligées, rhumes, maladies de peau, contusion, foulures et entorses, boutons produits par la fièvre, maladies de poitrine, en un mot toutes les maladies dont on peut être affligé. La célébrité de ce remède ne pouvant manquer d'exciter la convoitise de certaines gens sans aveu, qui cherchent toujours à contrefaire les véritables médicamens.
Chaque pot de notre remède porte la signature écrite du propriétaire, H. Dalley, sur l'enveloppe. Il n'y a que ceux là de véritables, et les autres sont des remèdes falsifiés.
En vente à l'Entrepôt du Sud de Daily, 131, rue Chartres. 7 sept—1m

ATTENTION—Les articles ci après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 35, rue Poydras, savoir. Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aigue, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix, Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorroïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique. Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin.

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
Nlle.-Orléans, 5 octobre 1846.
CETTE Institution a clos son année d'affaires hier. Toutes les personnes ayant des polices ouvertes voudront bien les présenter pour qu'il en soit fait un règlement aussitôt que faire se pourra et celles qui doivent sont priées de venir régler leurs comptes.
Le soussigné pense que les profits qui seront déclarés vers la fin de ce mois, seront plus forts que d'ordinaire.
5 oct—30f L. MATHEWS agent.

CONSULAT ESPAGNOL.
Nouvelle Orléans, Louisiane.
A PARTIR de ce jour je prends charge du consulat espagnol de cette ville.
La chancellerie sera ouverte durant les heures ordinaires, rue Bourbon, No 73. CARLOS DE ESPANA,
5 oct—3 Consul.

Vente par liquidation.
J. H. BATAILLE prévient le public qu'il vendra en privé, en gros au dessous du prix coûtant jusqu'à la fin d'octobre, son stock d'habillemens confectionnés.
Le premier novembre il fera encan pour la clôture.
5 oct—6 Encoignure Chartres et Bienville.

ÉCHO DES FEUILLETONS.
Diminution dans les prix
MESSIEURS les souscripteurs à l'Echo des Feuilletons sont prévenus qu'à partir du 1er octobre 1846, (7me année de l'Echo) le prix de l'abonnement sera fixé à $2 50 cts au lieu de $3 par an, et que le 1er numéro (paraissant à Paris le 1er octobre) sera délivré aux abonnés de la Nouvelle Orléans le 15 novembre prochain.
Le soussigné profite de cette occasion pour annoncer à ses souscripteurs ainsi qu'au public, qu'une nouvelle liste de souscription est présentement ouverte à la librairie 149, rue de Chartres. Vor. HEBERT.
N. B. Le No 10 (mois de juillet 1846) 6me année est prêt à être délivré. 5 oct.

AVIS AUX CONFISEURS.
LE soussigné vient de recevoir 100,000 cornets ordinaires qu'il offre à vendre à des prix très modérés.
5 oct V. HEBERT 149 Chartres.

AUX DAMES.
FRANCE MUSICALE.
JOURNAL de musique, paraissant à Paris tous les dimanches, depuis le 1er janvier 1846. Tout souscripteur qui, en s'abonnant paiera l'année d'avance, recevra de suite et gratis, pour plus de 100 francs de musique, composée des morceaux suivans:
1o. Chants populaires de l'Italie, album de chant, composé de dix mélodies.
2o. Soirées d'hiver, album de piano inédit, composé de onze morceaux, par MM. E. Prudent, Lecarpentier, L. De Meyer, J. Herz, Cramer, de Kontzki, Valentin, Lutz, Doehler, Rosellen.
3o. La Couronne d'Azur, album de chants et piano, composé de dix morceaux.
4o. Les Perles d'Orient, contenant six morceaux, par Félicien David.
5o. Les Minarets, album contenant trois morceaux, par Félicien David.
6o. En échange les billets de concerts, MM. les souscripteurs recevront l'Album de 1846, chants et piano, "Curiosités Musicales", album contenant dix morceaux nouveaux.
On souscrit chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres.
5 oct

HABILLEMENS D'ENFANS.
LOISON & SILVESTRE.
No 36, rue de Chartres.
REÇOIVENT par le Rubicon, du Havre, et par les navires Geneva, Leonidas et Louisa, de New York, un très grand assortiment d'habillemens d'enfans consistant principalement en modes nouvelles telles que—Vestes Orientales et bretonnes, vestes Algériennes et Basquettes, Mazaniello et Polonaises pour enfans de 2 à 6 ans, tweed doubles laine et soie, paletots fins doublés soie et cachemire, gilets ronds forme nouvelle, redingotes polka, visites, paletots castorine pour collèges, gilets chales cachemire, satin et soie, pantalons casimir noir et couleur, boutons doubles tartan, chemises, foulards et bretelles, chaussettes laine et coton, écru, gants laine pour enfans de tout âge et grandeur, &c.
Les personnes ayant des enfans à habiller sont priées de venir visiter cet assortiment nouveau que nous offrons en vente à des prix bien réduits.
5 oct LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

LE soussigné offre à vendre les articles ci-après, provenant d'importations directes.
220 barriques vin rouge de Bordeaux, diverses qualités.
30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
10 barils do do
10 demi barriques do do 1842
150 paniers anisette superfine, de Champion.
50 caisses cerises à l'eau de vie.
60 paniers huile, (J. Plagniol).
30 caisses absinthe suisse, de Sauvageot & Bruneton.
20 quarts de pipe Cognac fine Champagne, 1-15, 1825.
10 do do do due preuve, Castillon.
C. M. LUCAS, 39, Gravier.

RIDEAUX—Un assortiment de rideaux en mousseline brodée, venant d'être reçu et à vendre par
5 oct FK. PERRET, 48 Bienville.

MOUCHOIRS BATISTE—Un bel assortiment de mouchoirs batiste, venant d'être reçu et à vendre par
3 oct FK. PERRET, 48 Bienville.

ABSINTHE—De première qualité, à vendre par
FK. PERRET,
5 oct 48 Bienville.

KIRSH—De toute première qualité, venant d'être reçu et à vendre par FK. PERRET,
5 oct 48 Bienville.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—Garanties être de la récolte de 1846—Le soussigné vient de recevoir par le Navire Louisa, de New York, d'un des plus habiles horticulteurs du Nord, un grand assortiment de graines fraîches, consistant en graines de betteraves, de haricots, de carottes, de choux, pommes, de laitues, d'oignons, de radis, de concombres, de squash, de navets, de tomates, etc., qu'il vendra à un prix excessivement raisonnable. Wm. DINN,
5 oct 11, rue de la Commune.

FUSILS DE CHASSE.
REÇU par les navires Ed. Boustead et Viola, un assortiment de FUSILS doubles et simples, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux imperméables, Chemisées et Tourne-vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par
3 oct—8 pp A. SOUBIE, 26, rue Toulouse.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No. 30, RUE DE LA DOUANE,
NOUVELLE-ORLEANS.
Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraiches et viennent directement des manufactures.
3 oct.

BOTTES, Souliers et Brodequins—194 caisses et malles, actuellement en débarquement du navire St Mary, de New York, et de la barque Natchez de Boston, à vendre par G. W. DUNBAR,
3 oct 30, Douane.

A LOUER—Le magasin à quatre étages à l'encoignure St. Charles et Commune.
Le magasin No. 10, Nouvelle Levee, entre les rues de la Douane et Bienville.
Possession le 1er novembre prochain. S'adresser No. 54, rue Toulouse à H. B. Denis. 3 oct—3

EN magasin et à vendre par le soussigné:—1300 caisses Vin de diverses marques; 30 caisses, 24 demi bouteilles à la caisse, 25 caisses Curaçao; 20 caisses Maraschino. E. V. BARRETT,
3 oct 21 Gravier.

EN magasin et à vendre par le soussigné:—100 caisses Cerises à l'eau de vie, (nouvelle récolte); 20 caisses Prunes à dito; 12 do Fleur d'oranger; 20 caisses 50 à la caisse Sardines, demi boites (Rodel), nouvelle pêche; 10 do 25 boites à la caisse do. do.
3 oct E. V. BARRETT, 21 Gravier.

EN magasin et à vendre par le soussigné—300 caisses Liqueurs assorties; 30 do do superfine, 300 paniers anisette; 150 paniers do superfine.
E. V. BARRETT, 21 Gravier.

JAMBONS du pays—40 barils reçus par le vapeur [illegible] et eau de vie en débarquement du navire Louisa, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 3 oct

CHANDELLES—230 boites blanc de baleine assorties, à vendre par ROBERTS & HALL,
3 oct 75, Magasins.

INDIGO—40 colis Caracas, Manille, &c. en surons, caisses et barrillets, à vendre par ROBERTS & HALL,
3 oct 75, Magasins.

BUREAU DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVÉE.
L'ÉLECTION annuelle de sept directeurs pour cette compagnie, aura lieu le lundi, 5 octobre, au bureau, deuxième municipalité, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
Nouvelle-Orléans, 26 septembre 1846.
F. J. FORSTALL,
28 sept—7. Secrétaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LAPEYRE, HARISPE & Co, ont transporté leur comptoir du No. 30, rue St. Louis, à la rue St. Charles, à côté de l'ate. Salle. 2 oct

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—350 caisses en débarquement des navires Medora, Boston et Bowditch, à vendre par
2 oct R. G. HOBBS, 12 Douane.

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement et en magasin, 200 caisses chapeaux de divers genres, tels que feutre, castor, soie, casimir, Palo Alto; chapeaux en laine, pour jeunes gens et enfants, à vendre à bas prix, par FROST & Co,
2 oct 10, Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—Actuellement en débarquement des navires St. Mary, Medora, Boston et les derniers arrivages, 300 caisses chaussures, venant directement des manufactures, à vendre à des termes favorables par
2 oct FROST & Co. 10, Magasins.

REÇU par le Rubicon, du Havre, et à vendre à très bas prix par les soussignés:—
50 douzaines chemises françaises en couleur; gilets cachemire, haute nouveauté, croisés, châles, etc.; pantalons satin et casimir noir; cravates et écharpes royales, article nouveau; écharpes satin damas et fantaisie, qualité supérieure; 30 douzaines gants peau blancs et noirs, première qualité; chemises françaises, coton écru dentelles, bretelles françaises nouvelles.
AUSSI—Un bel assortiment de paletots doublés soie, habits et redingotes drap noir très fin.
LOISON & SILVESTRE,
2 oct 36, rue de Chartres.

DEMANDE D'UN INSTITUTEUR.
UN habitant demeurant à quelques lieues de la [illegible]
[illegible]

AVIS.
Ecoles Publiques de la Municipalité No. Un.
CONFORMEMENT à l'article 31 des règlemens, l'examen des élèves capables d'être admis à l'école supérieure, aura lieu dans les deux langues, lundi prochain 5 octobre, à 9 heures du matin, dans la salle du Conseil.
Les parens ou tuteurs des élèves sont invités à y assister. REYNES,
2 oct Secrétaire.

AVIS.
LE soussigné, ayant cédé son fonds de QUINCAILLERIE à MM. HOGAN, TUREAUD & CONAND, sollicite respectueusement pour ses successeurs le patronage de ses amis et du public. Ceux qui lui doivent, et ceux auxquels il doit, sont prévenus qu'il continuera à tenir son bureau à son ancien magasin, No. 29, rue de la Vieille Levée. 2 oct ARTHUR THIBAUT.

AVIS.
HOGAN, TUREAUD & CONAND ayant acheté le fonds de QUINCAILLERIE de M. A. Thibaut continueront le même genre d'affaires dans le même local No. 29, rue Vieille Levee. Ils sollicitent respectueusement du public et des amis de M. A. Thibaut le patronage dont il a l'honneur. 2 oct

SUR une réclamation qui m'avait été faite par M. H. Valeton, associé de la maison Loreilhe & Co., relativement à des confitures gouyave, et que l'on m'avait assuré être injuste. J'ai acquis la conviction qu'il n'a pas eu l'intention de me tromper ainsi qu'on m'avait à le croire, ce que je déclare pour sa satisfaction.
Nouvelle Orléans, le 1er septembre 1846.
2 oct—4 JOLY.

CHARBON! CHARBON!
LES personnes qui désirent faire leur provision de charbon pour l'hiver peuvent s'adresser au soussigné, qui en fait débarquer dans ce moment, et qui le vendra à des prix très modérés. J. FELIX COLBERT
1er oct—8 100, rue Toulouse.

LA société existant sous la raison de Daran, Queyrouze & Co, étant arrivée à son terme, elle entre en liquidation à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1846.
1er oct DARAN, QUEYROUZE & Co, en liquidation.

LES soussignés ont formé ce jour une société en commandite, sous l'ancienne raison de Daran, Queyrouze & Co, de continueront le même genre d'affaires dans le même local, rue St. Louis, Nos. 11 et 15.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1846.
DARAN, QUEYROUZE & Co.
Membres actifs, AUGUSTE DARAN, LEON QUEYROUZE, AMILCAR LANGHOFF.
Mbres. commanditaires, ANTOINE CARRIÈRE, LOUIS DARAN.
1er oct

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur.
A UNE assemblée de la direction tenue le 30 du mois dernier, un dividende de CINQ pour cent, sur les profits de l'année a été déclaré, payable aux actionnaires le premier novembre prochain ou après.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1846.
1 oct—6 F. J. FORSTALL, Secrétaire.

H. BROWER & Co,
No 17, rue du Camp, et 81, rue Commune
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros.
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail
ARGENTERIE, PLAQUES, FERBLANTERIE et OUVRAGES EN BOIS &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes.
1 oct

AVIS AUX ABONNÉS DE L'ECHO DES FEUILLETONS.
M. DE LIRAC, directeur de L'ECHO DES FEUILLETONS, a l'honneur de prévenir messieurs les abonnés de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Louis XV et de Louis XIV et son Siècle, que M. LELIÈVRE est nommé agent en remplacement de M. [illegible] conséquence il les prie de s'adresser à lui pour le complément de leurs abonnements.
Les souscripteurs qui auraient payé leur abonnement d'avance, recevront les numéros qui leur sont dus en présentant leurs reçus.
Les personnes qui auraient en dépôt des marchandises appartenant à l'administration, ou qui seraient redevables de quelques fonds, sont prévenues qu'elles seront dans le cas de faire remise qu'à M. Lelièvre.
M. de Lirac profite de cette occasion pour prévenir le public qu'il vient de joindre à son entreprise, de livres nouveaux, abonnements aux journaux de Paris, des départements, librairie, articles de nouveauté et à bas prix. New York, 22 septembre 1846.
Nota—Les numéros en retard seront prêts à être délivrés lundi 5 octobre, à la librairie de LELIÈVRE, encoignure Royale et Ste Anne, ou une liste est déposée pour les nouveaux souscripteurs. 3

LE soussigné vient de recevoir par le navire E. [illegible] du Havre, les articles suivans qu'il offre à vendre pour du comptant, à des prix très modérés:
Indienne française, nouveauté.
Mantelets en moire et en pekin.
Visites en moire et en pekin.
Cols brodés en mousseline.
Cols brodés au crochet en jaconat.
Etoffes damassées pour rideaux en toutes genres.
Indiennes pour rideaux unies, damassées, brochées et rayées.
Un grand assortiment de soie unie, moirée et rayée, de plus 5/8 de large jusqu'à 1 1/4 aune.
Flanneau en plumes grises, blondes et en couleur.
Merinos français en couleur;
Mousseline laine imprimée, nouveauté.
Cachemire d'Ecosse imprimé;
Mousseline laine en couleurs unies;
Barege imprimée, nouveauté;
Percale blanche brochée;
Mérinos et mousseline laine noire, en 5/4.
Couvertures laine, mérinos, pour grands lits.
Couvertures en molleton, pour grands et petits lits.
Courtepointes blanches en piqué Marseillais.
Flanelle française croisée et unie, très fine;
Flanelle ordinaire, jaune, rouge, verte et blanche.
Gants chevreaux supérieurs, pour dames et messieurs.
Châles Victoria, pure laine. Artemiss, franges en soie.
Mercerie en tous genres chaînes, [illegible] imitation madras; casquettes en drap pour enfans, sans coutures, pommade et crème de Perse; bonnets pour hommes, soie à coudre d'Italie, drap noir et satin, un bel assortiment de bonneterie en laine et en coton, grand assortiment d'articles pour deuil: bas français en et gris, et une quantité d'autres articles trop longs à détailler.
2 oct D. B. MACARTY, 236, rue Bourbon.

EN débarquement de l'Arthemise venant de Bordeaux —54 tierçons vin Haut Barsac 1842, 27 dito Haut Sauterne 1842, 27 dito articles supérieurs; 20 barriques vin rouge St Julien Médoc, 1842; 30 huitièmes vin rouge et de vie cognac, 1825 quarts de pipe de [illegible] quarts de; do;—De plus en magasin, 30 barriques vin rouge, de 1842, 8 barriques vin Château Haut Brion, [illegible] 1834; 12 do do de 1841; 10 do Château Margaux, 1834; Château-Latour, 1837; 18 do Leoville, 1840; 60 caisses do 1834, de différents crus; 73 caisses prunes sèches, en poubane; 6 quarts de vie Magiory 1825, ayant [illegible] au draw-back 4 demi do do 1825 ayant droit au draw-back, à vendre par
28 sep J. & J. TARDOS, 15, Conti.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.
LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut), prennent des assurances contre les risques de mer, de rivières et de feu, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.
Le bureau est au No. 47, rue du Camp
W. R. FOSDICK
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

COUVERTES! COUVERTES!
RECEMMENT reçu, un grand assortiment de couvertes des meilleures qualités, françaises, anglaises et américaines de toutes grandeurs.
Aussi, couvertes pour habitation, à vendre à bas prix par C. M. SIMPSON,
1er oct 33 Chartres, enc. Douane.

BAREGES pour automne et hiver—Récemment reçu par le Rubicon, un assortiment choisi de bareges riches pour robes, venant de Paris, comprenant des couleurs foncées et autres très riches pour toilette du soir.
C. M. SIMPSON,
1er oct 33 Chartres, enc. Douane.

RICHES Ombrelles, nouveau genre—3 caisses ombrelles très riches, venant directement de Paris, à vendre par C. M. SIMPSON,
1 oct 33, Chartres, enc. Douane.

EN débarquement du navire EDWARD BOUSTEAD, 3 caisses coton à coudre, 3 cordes, de la marque Farquharson, convenable aux marchés de la Nouvelle-Orléans et du Mexique, à vendre par
22 sept DUNCAN KENNEDY, 52, rue Toulouse.

BRODERIES de Paris—Nous appelons l'attention des détaillants de la ville sur notre superbe assortiment d'articles brodés que nous avons reçu de Paris par le Rubicon, consistant en collerettes brodées et dentelles très riches, pèlerines do, manches en mousseline, brodée, nouveau genre, entredeux, &c. &c.
1 oct H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins.

Nouveautés pour l'Automne et l'Hiver.
EN débarquement du navire Rubicon, du Havre, et à vendre par les soussignés, à des conditions avantageuses: cotonnade forte, chamois et bleu uni, do do rayés satinés, do do brochés, damas laine et coton, do coton en sortis en couleurs; satin laine noir, [illegible] eau de Cologne, 1/2 et 1/4 de litres; pommades et crème de Perse, poudre, pour gee; mousseline de laine riches, cachemire d'Ecosse do., mousselines de laine, noire, do do couleurs unis garnis de soie nouveauté do do grandeur, [illegible] mouchettes, mitaines do. do égyptiennes do do, do do en peau, noirs, blancs et jaune, franges en soie, noires et couleurs assorties, passementeries toute, bourses cordonnet soie; shalls indiennes imprimées 4/5 et 5/4, foulards coton ombrelles soie, pavoisées, à franges, riches, gants laine fourrés; fichus mousseline laine à franges; mouchoirs batiste de Lissou, imprimés, bas coton gris, pour enfans, do do d'Ecosse, unis et brodés, pour enfans, mérinos croisés 5/4; cols brodés, nouveau genre, bonnets brodés pour enfants, mouchoirs batiste fil, unis, imprimés et à vignettes riches, do do do à ourlet.
En magasin, d'importation récente, un bel assortiment d'articles d'hiver, parmi lesquels se trouvent: flanelles assorties en couleurs, cravates satin, gros de Naples et gros grains; lustrine de Mathews 36 pouces, casimir nouveauté, en couleurs et noirs, moire noir, dentelle nouveauté, du torchon, passementerie, do imitation Valenciennes mousseline de laine à bas prix; cachemire d'Ecosse de rubans pour chapeaux; drap noir, français.
23 sep DUFOUR, DURAND & Co, 25 Chartres.

BOIS DE CHAUFFAGE, BON MARCHÉ.
S'ADRESSER à Vos. PERILLIAT, au Vieux Bassin No. 136, et rue Condé, No. 135. 2 sept.

ABSYNTHE—75 caisses absinte suisse, 50 do do de Marseille, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
24 sept 36, Chartres.

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie:
CAPITAL .... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débites en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent.
No. 33, rue du Camp.
Référence: MM. Dick & Hill, 85, rue du Canal.
15 juil—1 an

INDUSTRIE COLONIALE,
JOHN A. LEON, Ingénieur Civil.
Office 34, FENCHURCH-STREET, LONDON.
CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES; spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à très basse température et dans le vide. 8 sept—4m

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés agents de la FONDERIE de M. DAVID GRIFFEY de Cincinnati, [illegible]
[illegible]